



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Le Préfet,  
Secrétaire général*

Paris, le 09 FEV. 2018

## **Appel à projets d'études stratégiques et prospectives**

**2018**

Le ministère de l'Intérieur propose un **co-investissement** pour la **réalisation d'études stratégiques et prospectives en affaires intérieures et de sécurité**.

Le Centre des Hautes Etudes du Ministère de l'Intérieur (**CHEMI**), dans sa fonction **Délégation à la Prospective et à la Stratégie (DPS)**, pilote cet appel à projets pour le compte du **Conseil de la stratégie et de la prospective (COSPRO)**, présidé par le ministre de l'Intérieur, et du **Comité des études**, présidé par le secrétaire général du ministère de l'Intérieur.

Cet appel à projets est destiné à **subventionner des études et recherches d'intérêt ministériel**.

Les projets de taille importante, relevant de l'Agence Nationale de la Recherche (ANR) ou des thèmes qui font déjà l'objet d'appels à projets émis par des directions du ministère de l'Intérieur, ne sont pas concernés par cet appel à projets. Ainsi, les projets d'études concernant les flux migratoires, l'islam et la sécurité routière font l'objet **d'appels à projets spécifiques** pilotés respectivement par la direction générale des étrangers en France, la direction des libertés publiques et des affaires juridiques, et la délégation à la sécurité routière.

## **I) Les thèmes de l'appel à projets**

Les thèmes d'études retenus par le Comité des études du ministère de l'Intérieur pour 2018 sont les suivants :

### **Thème 1 : La police de sécurité du quotidien (PSQ)**

Le Président de la République et le ministre de l'Intérieur ont annoncé en 2017 la mise en œuvre d'une réforme des missions des forces de sécurité orientée vers le contact avec la population et la modernisation de leur cadre d'action.

La **police de sécurité du quotidien (PSQ) va faire l'objet d'expérimentations** qui pourront s'appuyer sur les travaux d'universités et de centres de recherche pour évaluer les pratiques professionnelles et imaginer de nouveaux modes opératoires. Ces travaux doivent notamment permettre d'organiser le recueil des attentes de la population, la résolution des problèmes, la transparence sur les actions conduites et de mesurer la satisfaction des citoyens.

Ils doivent faciliter la mise en place de solutions différenciées pour tenir compte de la diversité des situations locales en intégrant la transformation des territoires, l'évolution des modes de vie, les mobilités de la population ainsi que les interactions avec la sécurité privée, les polices municipales et les citoyens dans un concept de « sécurité partagée ».

Les études réalisées par ces universitaires ou centres de recherche pourront ainsi appuyer **les directions opérationnelles engagées dans la mise en œuvre de la PSQ.**

### **Thème 2 : L'Intelligence artificielle appliquée à l'administration territoriale et aux affaires intérieures et sécurité (IA)**

Le rapport VILLANI constitue un signal important pour la **mobilisation des ressources publiques et privées sur la thématique de l'Intelligence Artificielle**. Plusieurs travaux sont déjà en cours au ministère de l'Intérieur qui s'est doté dès 2015 d'un administrateur ministériel des données, a recruté dès 2016 des data scientists, et a financé en 2017 des travaux sur la « police prédictive » (aide à la décision) et engagé la création d'un délégué à la protection des données (DPD).

Des nouvelles initiatives sur l'Intelligence Artificielle peuvent être proposées par rapport à l'ensemble des champs de compétences du ministère de l'Intérieur.

L'**administration territoriale** peut s'appuyer sur l'IA pour consolider de nouvelles pratiques en matière de décisions publiques. Soutenir l'expérimentation d'une préfecture départementale ou régionale dans une initiative relative à l'**Intelligence Artificielle territoriale** serait opportun en 2018.

La « **police prédictive** » (aide à la décision), **le secours prédictif ou les méthodologies de traitement des données de masse pour améliorer la sécurité publique et la sécurité civile**

peuvent utilement faire l'objet d'études et de recherches. Dans le champ des ressources humaines, une étude sur le réexamen des programmes des concours de recrutement du ministère pourrait être utile, afin de prendre en compte l'exigence de plus en plus croissante d'avoir des data scientists dans l'administration.

Les **questions éthiques liées aux algorithmes de sécurité intérieure** sont une partie importante des défis posés aux autorités qui décideront le déploiement de nouveaux outils d'Intelligence Artificielle.

### **Thème 3 : La modernisation de l'action publique**

Le gouvernement enclenche une nouvelle phase de la modernisation de l'Etat et des services publics avec le programme « **Action Publique 2022** ». Succédant à la révision générale des politiques publiques (RGPP), et à la modernisation de l'action publique (MAP), les nouvelles orientations vont constituer un champ d'expérimentation et d'innovations majeures sur la période 2018-2022.

Des travaux de recherche et d'étude pourront contribuer à la conception, à l'accompagnement ou à l'évaluation des nouvelles orientations. Dès les premiers mois de l'année 2018, le gouvernement annoncera de nouvelles mesures sur « Action publique 2022 » et la **Feuille de route du ministère pour 2017-2022** présente déjà une partie des axes prioritaires.

Peuvent notamment être proposés des projets concernant :

- *L'approche économique de la sécurité*

L'Etat consacre chaque année une part importante du budget à la sécurité des Français. Le secteur de la sécurité privée connaît par ailleurs une croissance continue. Pour autant, la sécurité reste essentiellement abordée dans les études sous l'angle sociologique et politique et peu sous l'angle économique.

Les travaux proposés pourraient ainsi viser à établir au plan macroéconomique des **méthodes ou référentiels fiables permettant de mesurer l'effort de sécurité en chiffrant l'importance des dépenses publiques et privées**, l'évolution de cet effort dans le temps et par rapport à d'autres pays. Cette évaluation pourrait être mise en perspective avec **l'impact de la délinquance sur l'économie**, en termes de coûts directs et indirects, les gains générés par les activités criminelles et les effets des politiques de confiscation des avoirs, afin d'**intégrer davantage la dimension économique dans la définition des politiques de sécurité** et l'orientation des investissements.

### *- Les enjeux de l'identité numérique*

Le Conseil d'Etat a identifié le **phénomène d'uberisation du contrôle d'identité**, et préconise notamment de réaffirmer l'unicité du droit applicable. L'article 1 de la **loi du 27 mars 2017** relative à la protection de l'identité précise que « **l'identité d'une personne se prouve par tout moyen** ».

Le **monopole de la CNI et du passeport semble avoir disparu** avec notamment la **loi du 7 octobre 2016** qui a ajouté un moyen de preuve fiable, certifié par l'ANSSI, pour prouver son **identité aux fins d'accéder à un service de communication en ligne**. L'ordonnance du 9 août 2017 a introduit la notion d'**authentification forte afin de vérifier l'identité d'un client d'un prestataire de services de paiement**. L'ordonnance du 4 octobre 2017 a ouvert l'octroi de niveau de **garantie à tout fournisseur de moyen d'identification électronique certifié par l'ANSSI**.

L'étude envisagée pourrait permettre d'**analyser de manière exhaustive les moyens légaux existants permettant de certifier une identité** et d'**examiner si l'état civil et les documents administratifs permettent encore de fiabiliser, de manière exclusive et forte, une identité légale certifiée**. Si ce n'est plus le cas, d'**envisager les solutions juridiques afin que l'Etat se positionne comme le garant d'une identité présumée fiable** dans un cadre juridique unifié.

L'identité numérique pourra aussi être étudiée **pour clarifier les attentes précises en matière d'identité numérique** de niveau sécurisé d'un certain nombre d'acteurs susceptibles éventuellement de contribuer à son financement et les nouveaux usages pouvant de ce fait être offerts aux usagers. L'étude proposée pourrait permettre de **mieux connaître les modèles économiques pour financer et partager les coûts** d'investissement dans ces champs indispensables à la construction des services publics numériques.

### **Thème 4 : Autres sujets d'étude intéressant le ministère de l'Intérieur pour 2018**

Le Comité des études a également retenu les **deux thèmes suivants** :

### *- La transition écologique dans l'action publique*

La loi relative à la **transition énergétique pour la croissance verte place les territoires au cœur de l'action Climat-Air-Energie**. Dans le cadre de la transition énergétique et environnementale, la mobilisation des citoyens et des différents acteurs économiques dépendra en grande partie de l'exemple donné par les collectivités et l'Etat. Ces derniers sont notamment responsables d'environ 10% de la consommation d'énergie de leur territoire.

Pour l'action publique d'Etat ou territoriale, l'axe de réflexion en faveur de la transition écologique est **l'éco-conduite** avec notamment la transformation du parc des engins en véhicule électrique ou autres énergies vertes pour atteindre **l'objectif de « 0 diesel en 2040 »**.

- *L'apport de la biométrie à la sécurité*

Les **techniques d'identification** mises en œuvre à partir de **données biologiques, comportementales ou morphologiques** se sont largement développées au cours de dernières années et offrent des perspectives nouvelles pour s'assurer de l'identité ou de l'âge d'une personne en l'absence de données vérifiables. Ces techniques posent aussi des **questions éthiques et juridiques** qui nécessitent que les procédés présentent des garanties s'agissant de la protection de la vie privée, de la confidentialité des données collectées et de la fiabilité des systèmes de reconnaissance employés.

Les études conduites par de centres de recherche pourront orienter le développement d'applications fixes ou mobiles exploitant les données collectées par les services pour améliorer l'efficacité de leur action en matière de contrôle ou d'identification d'individus.

\*

Une attention particulière à la **bonne articulation** des sujets d'étude évoqués **avec la production de certaines instances** sera recherchée, notamment le service statistique ministériel de la sécurité intérieure (SSMSI) pour les sujets quantitatifs liés à la délinquance, l'institut national des hautes études de la sécurité et de la justice (INHESJ), l'inspection générale de l'administration (IGA), l'inspection générale de la gendarmerie nationale (IGGN) et l'inspection générale de la police nationale (IGPN).

## **II) Le calendrier de présentation et de sélection des projets**

Les projets seront **déployés sur l'année 2018** (mars-décembre). Ces études doivent permettre de **contribuer au processus de décision du cabinet du ministre, des directeurs généraux et directeurs** du ministère de l'Intérieur qui ont un calendrier décisionnel court.

A titre exceptionnel, une prolongation pour une livraison sur le 1<sup>er</sup> trimestre 2019 pourra être accordée.

En règle générale la **production intellectuelle** devra être livrée dans un **délai de 3 à 6 mois suivant l'accord de co-investissement**.

Le **processus de sélection** comprend **trois phases**.

### **1<sup>ère</sup> phase : La soumission du projet sous forme simplifiée.**

Le projet est **adressé au CHEMI par voie postale et par voie numérique**. Tout acteur public ou privé français ou de l'Union Européenne est éligible.

Les **centres de recherche dépendant du ministère de l'Intérieur** peuvent participer aux **projets sélectionnés** dans la mesure où ces derniers font l'objet de cofinancements extérieurs, et que l'objectif du fond d'investissement est atteint. Cet **appel à projets vise**

**prioritairement à renforcer les relations du ministère avec le monde de l'université et de la recherche**, par des projets répondant aux priorités ministérielles, y compris celles des directions et des services du ministère ne disposant pas de centres d'études.

Les projets préciseront la méthode utilisée pour traiter les données analysées et les outils qui permettront de répondre aux sujets traités.

**L'ouverture de l'appel à projets s'opère le lundi 12 février 2018 et la clôture le lundi 26 mars 2018.**

La **publicité sur cet appel à projets** est effectuée sur le site du ministère de l'Intérieur, sur le site allchemi.eu, et relayé par une cinquantaine de partenaires (membres du Comité des études et du Conseil de la stratégie et de la prospective, centres de recherche, think tanks, centres universitaires, les écoles supérieures du MI...).

L'ensemble des projets fait l'objet d'une **analyse associant la direction du CHEMI/DPS et des membres du Comité des études**. Chaque direction générale du ministère de l'Intérieur intéressée par le projet peut émettre un avis.

Les équipes portant les projets intéressant le ministère de l'Intérieur peuvent être rencontrées pour une audition et une discussion. Le délégué à la prospective et à la stratégie/DPS, directeur du CHEMI, peut **désigner un expert pour procéder à l'analyse détaillée du projet**. Cet expert livre son avis dans un délai de 15 jours à 1 mois. Une réunion de jury de classement des projets se tiendra fin avril.

### **2<sup>ème</sup> phase : Sélection par le « Comité des études »**

Le **Comité des études présidé par le secrétaire général du ministère de l'Intérieur procède à la sélection des projets retenus** pour l'appel à projets de 2018. Les consultations du Comité des études peuvent s'effectuer de manière numérique ou en présentiel.

Les **résultats** de la sélection des projets retenus pour 2018 par le Comité des études sont arrêtés le **mercredi 2 mai 2018**.

Le CHEMI ou la direction en charge du pilotage et du suivi de l'étude procède à la **négociation finale de l'accord de co-investissement, qui s'opère sous forme de subvention**, ou à la **rédaction de la lettre de commande** ou de la **convention**.

La **notification intervient dans un délai court** pour permettre le démarrage de la production et contribuer à une livraison respectant l'objectif de 3 à 6 mois.

Les projets présentant un intérêt manifeste pour le ministère de l'intérieur mais n'ayant pas réuni l'ensemble des pièces nécessaires, ou qui dépassent le niveau budgétaire de cet appel à projets, sont conservés pour d'éventuels appels à projets ultérieurs.

Lorsqu'un projet d'études l'exige compte tenu de son **intérêt pour le calendrier de décision du ministre durant l'année**, le secrétaire général du ministère de l'intérieur peut prendre

toutes mesures nécessaires d'accélération, avec l'aide d'un comité ad hoc émanant du Comité des études.

### **3<sup>ème</sup> phase : La production et livraison de l'étude**

Les travaux doivent être **rédigés en langue française avec un résumé court en langue anglaise**.

Le **format normal de livraison sera une étude d'une quarantaine de pages**, enrichie par des **annexes** ne dépassant pas 100 pages. L'étude comprendra une partie graphique avec des schémas, des cartes ou des diagrammes visualisant des données, des tendances stratégiques, des flux ou des options de politiques publiques. Les productions devront si possible déboucher sur des **recommandations** voire des **plans d'action**.

La lettre de notification et la convention, compte tenu des échanges avec le producteur de l'étude, peuvent préciser un format différent et adapté à la thématique ou aux spécificités du sujet.

Un comité, présidé par le directeur du CHEMI, un directeur du ministère de l'intérieur ou un inspecteur général de l'administration **procédera à l'évaluation et à la réception des travaux**. Lorsque les travaux sont conformes à l'accord ou à la lettre de commande, ce comité valide la livraison. A défaut, il prend toute mesure pour obtenir une livraison correspondante à la commande.

Chaque projet validé fera l'objet d'un **rapport remis au ministre de l'intérieur**.

La période de livraison de la majorité des travaux s'opère en **octobre-décembre 2018**.

Lorsque le rendu d'étude est validé par le CHEMI, la **livraison finale s'opère en 20 exemplaires** papier et une version numérique.

### **4<sup>ème</sup> phase : La valorisation des travaux**

La **lettre de notification ou convention détermine les conditions de valorisation des travaux**. En règle générale, les travaux font l'objet d'une **large diffusion aux directions du ministère de l'intérieur et l'équipe de recherche ou le partenaire pourra également les exploiter** avec une diffusion des résultats.

Lorsque les impératifs de sécurité ou la spécificité des travaux le justifient, les **études pourront devoir garder un caractère confidentiel**. La **copropriété des études pourra aussi exister** pour des travaux ayant fait l'objet de financements partenariaux.

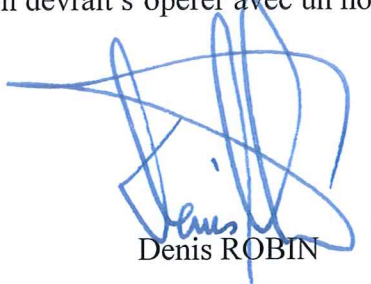
Une **synthèse des études et travaux sera mise en ligne sur la plateforme** du Centre des Hautes Etudes du Ministère de l'Intérieur, [www.allchemi.eu](http://www.allchemi.eu).

### III) Données financières

Un projet sera **financé ou co-financé à hauteur de 15 000 € à 50 000 € TTC**. La lettre de notification ou la convention préciseront le montant et les modalités de paiement.

Le CHEMI/DPS est chargé du suivi et de la mise en œuvre de cet appel à projet. Il pourra faire appel autant que de besoin à la **Direction de l'Évaluation de la Performance et des Affaires Financières et Immobilières (DEPAFI)** s'agissant du respect des processus financiers applicables.

En 2018, compte tenu du montant du **Fonds d'investissement en études stratégiques et prospectives (FIESP) de 291 000 €**, la sélection devrait s'opérer avec un nombre maximal de **10 projets utiles au ministère de l'intérieur**.



Denis ROBIN